

COMMUNE DE SAINT-BRICE

Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
tenue en Mairie de Saint-Brice
le 29 mars 2021
à 19 h 30

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Bernard LANGLET

PRÉSENTS : Mesdames, CHARTIER Cécile, DAUDON Michèle, LEDAN Clarisse, LORIN Christine, MOTHRE Marie-Pierre, MOUTON Nicole.

Messieurs FADIN Frédéric, FONTENELLE Robert, LANGLET Bernard, LEROY Sébastien, MARTIN Hervé, PICARD Didier, SAINT-ALBIN Ronald, SOULAT Yannick.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme BOURON Virginie ayant donné pouvoir à Mme MOTHRE Marie-Pierre

SECRÉTAIRE : Monsieur FONTENELLE Robert

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du 18 janvier 2021

- **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**
- Approbation du Compte de Gestion 2020
- Approbation du Compte Administratif 2020
- Affectation du résultat
- Prix de l'Assainissement
- Vote du budget 2021

- **BUDGET COMMUNE**
- Approbation du Compte de Gestion 2020
- Approbation du Compte Administratif 2020
- Affectation du résultat
- Durée des amortissements
- Acquisition d'un tracteur
- Vote des taxes
- Vote des subventions aux associations
- Vote du budget 2021

Ordre du jour affiché le 23 mars 2021

Le Maire, Bernard LANGLET

1. COMPTE DE GESTION DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2020

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2020

Madame Marie-Pierre MOTHRE, 1^{ère} adjointe au Maire, déléguée à la commission des finances présente le compte administratif 2020. Il se présente comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 54 204.09 €

Recettes : 54 204.09 €

Résultat de clôture de l'année 2020 : 0.00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 5 704.68 €

Recettes : 24 235.34 €

Excédent de clôture de l'année 2020 : 18 530.66 €

Hors du vote de Monsieur le Maire, le conseil municipal a voté, le compte administratif 2020 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

3. AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2021

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard LANGLET, Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats, sont conformes au compte de gestion,

APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés, cette affectation au budget 2021 :

Section d'Exploitation

Résultat de l'exercice 2020	0.0 €
Déficit reporté	- 10 159.12 €
Résultat d'exploitation cumulé au 31 décembre 2020	- 10 159.12 €
Report du résultat d'exploitation sur le budget assainissement au 002	- 10 159.12 €

Section d'Investissement

Résultat de l'exercice 2020	+ 18 530.66 €
Excédent reporté	+ 85 191.37 €
Report du résultat d'investissement sur le budget assainissement au 001	+ 103 722.03 €

4. PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur Bernard LANGLET, maire de Saint-Brice, expose l'historique du tarif de l'assainissement aux membres du conseil municipal.

Après concertation, il est proposé d'augmenter le tarif du m³ d'assainissement de 3 % pour l'année 2021 :

	Valeur année 2020	Valeur année 2021	Augmentation en %
Tarif assainissement au m ³	0.7319 €	0.7538 €	3 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'augmenter de 3 % le tarif du m³ d'assainissement pour l'année 2021.

5. APPROBATION DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2021

Monsieur Bernard LANGLET, Maire de Saint-Brice, présente le budget primitif 2021 de L'eau et de l'assainissement. Il se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	81 988.42 €	81 988.42 €
Section d'investissement	126 251.33 €	126 251.33 €
TOTAL	208 239.75 €	208 239.75 €

Le conseil municipal, vu le projet de budget primitif de l'eau et de l'assainissement 2021, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget primitif de l'eau et de l'assainissement 2021 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	81 988.42 €	81 988.42 €
Section d'investissement	126 251.33 €	126 251.33 €
TOTAL	208 239.75 €	208 239.75 €

6. COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2020

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

7. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2020

Madame Marie-Pierre MOTHRE, 1ère adjointe au Maire, déléguée à la commission des finances présente le compte administratif 2020. Il se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 479 550.73 €

Recettes : 537 510.00 €

Excédent de clôture de l'année 2020 : 57 959.27 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 171 305.61 €

Recettes : 1 124 414.21 €

Déficit de clôture de l'année 2020 : 46 891.40 €

Hors du vote de Monsieur le Maire, le conseil municipal a voté, le compte administratif du budget principal 2020 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés en section de fonctionnement et en section d'investissement.

8. AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET PRINCIPAL 2021

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard LANGLET, Maire, après avoir adopté le compte administratif du budget principal de l'exercice 2020 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2020	+ 57 959.27 €
Report à nouveau	+ 525 567.47 €
Part affecté à l'investissement 2020	- 188 576.03 €
Résultat de clôture 2020	+ 394 950.71 €

Section d'Investissement

Résultat de l'exercice 2020	- 46 891.40 €
Report à nouveau	- 154 003.44 €
Résultat de clôture 2020 (001)	- 200 894.84 €

Restes à réaliser	Restes à réaliser :	Solde des restes à réaliser :
Dépenses :	Recettes :	
-26 630.00 €	133 340.00 €	+ 106 710.00 €

Besoin de financement à la section d'investissement	- 94 184.84 €
---	---------------

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, Décide d'affecter au budget pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

1°) - couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	- 94 184.84 €
2°) - le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	300 765.87 €

9. DURÉE AMORTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL

Vu l'article L2321-2, 27° du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Il rappelle que certains biens actuellement amortis n'ont pas été actés par délibération.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le maire précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises) ;

- la méthode retenue est la méthode linéaire.

- la durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M14.

Monsieur le Maire fait part des biens concernés :

Nature du bien	Valeur initiale	Année d'acquisition	Imputation	Durée d'amortissement
Subvention d'équipement Eau et Assainissement	35 500.00 €	2014	2041641	15 ans
Camion	15 000.00 €	2015	2182	7 ans
Mobilier	3 900.55 €	2015	2184	10 ans
Installations électriques rue de la Dame	29 534.82 €	2015	21538	20 ans
Voirie rue du Moulin à Tan	35 471.40 €	2015	2151	20 ans
Pont de la Laiterie	19 200.00 €	2015	2151	20 ans

Les subventions concernées :

Nature du bien	Valeur initiale	Année d'acquisition	Imputation	Durée d'amortissement
Réserve parlementaire (voirie rue du Moulin à Tan)	10 000.00 €	2015	1311	20 ans
Subvention Pont de la Laiterie	1 500.00 €	2015	1318	20 ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus
- de charger Monsieur le maire de faire le nécessaire.

10. ACQUISITION D'UN TRACTEUR

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de remplacer le tracteur actuellement en service au sein des services techniques.

Après avoir étudié les offres de différents concessionnaires, il s'avère que la société BOUCHARD Agriculture fait une proposition intéressante avec reprise de l'ancien tracteur.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le devis pour l'achat d'un tracteur John Deere type 5100 M et de ses accessoires pour un montant de 106 650.00 € HT soit 127 980.00 € TTC. Le détail figure ci-dessous :

MATERIEL	MONTANT HT	MONTANT TTC
Tracteur	69 900,00 €	83 880.00 €
Epareuse	24 000.00 €	28 800.00 €
Saleuse	5 900.00 €	7 080.00 €
Lame à neige	6 850.00 €	8 220.00 €
TOTAL	106 650.00 €	127 980.00 €

La société BOUCHARD Agriculture propose la reprise de l'ancien tracteur et de ses accessoires pour un montant total de 16 300.00 € HT soit 19 560.00 € TTC. Le détail figure ci-dessous :

MATERIEL	MONTANT HT	MONTANT TTC
Tracteur	12 000.00 €	14 400.00 €
Epareuse	4 000.00 €	4 800.00 €
Saleuse	200.00 €	240.00 €
Lame à neige	100.00 €	120.00 €
TOTAL	16 300.00 €	19 560.00 €

Après exposé du Maire, et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

Approuvent le projet du nouveau tracteur et de ses accessoires, ainsi que la reprise de l'ancien matériel aux conditions énumérées ci-dessus,

Autorisent Monsieur le Maire à signer le devis de la société BOUCHARD pour un montant de 106 650.00 € HT soit 127 980.00 € TTC.

Autorisent la reprise de l'ancien matériel pour un montant de 16 300.00 € HT soit 19 560.00 € TTC.

Précisent que les crédits sont ouverts au budget communal de l'exercice 2021.

Disent que le matériel sera sorti de l'inventaire du patrimoine de la commune.

11.VOTE DES DEUX TAXES

Après exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de voter le taux des taxes communales comme suit :

Taxe Foncier bâti : 32.68 %
Taxe Foncier non bâti : 26.73 %

12.VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ET EXTERIEURES

Associations communales

CLUB DES LOISIRS	300 €
COMITE DES FETES	300 €
FOULEE ST BRICOISE	300 €
ZEBRES ROUGES	3 750 €

Association extérieure

JEUNES SAPEURS POMPIERS	75 €
-------------------------	------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, le montant des subventions aux associations communales et extérieures.

13.APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Monsieur Bernard LANGLET, Maire de Saint-Brice, présente le budget primitif 2021 de la commune. Il se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	798 624.52 €	798 624.52 €
Section d'investissement	505 692.92 €	505 692.92 €
TOTAL	1 304 317.44 €	1 304 317.44 €

Le conseil municipal, vu le projet de budget primitif 2021, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	798 624.52 €	798 624.52 €
Section d'investissement	505 692.92 €	505 692.92 €
TOTAL	1 304 317.44 €	1 304 317.44 €

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

✓ Madame MOTHRE indique que la vaccination contre le Covid, des plus de 70 ans es terminée.

Le journal communal est en préparation. Sa sortie est prévue mi-avril.

Lors de sa rencontre avec un technicien France Télécom pour des problèmes de câbles, elle a évoqué notre raccordement fibre de la cantine scolaire. Nous devons établir un état récapitulatif de notre démarche, ensuite nous seront informés de façon ferme et définitive à qui revient la traversée de route. Monsieur FONTENELLE demande s'il n'est pas possible de relier l'école et la cantine afin de résoudre le problème de création de la ligne fibre. Monsieur LEROY répond que chaque bâtiment distinct doit bénéficier d'un point de raccordement.

✓ Monsieur SOULAT propose l'ajout des entreprises locales sur notre journal communal.

✓ Monsieur MARTIN évoque la fuite d'eau sur le raccordement cantine. Monsieur FADIN répond que Monsieur TALFUMIER s'en occupe. Il en profite pour évoquer la rencontre avec Monsieur PRELY, courant semaine dernière, pour nos projets de voirie. Nous avons reçu son estimatif du cout des travaux. Notre décision sera prise dans les meilleurs délais compte tenu que le dossier de contrat FER (subvention) doit être envoyé avant le 30 avril.

✓ Madame DAUDON constate le mauvais état du trottoir, rue Pierre et Marie Curie, suite à l'arrachage des arbres. Lors des travaux de la rue Pasteur, de l'enrobé à chaud y sera disposé.

- ✓ Monsieur FONTENELLE a été contacté par un administré concernant son autorisation de travaux. Nous allons prendre contact avec lui afin de répondre à ses questions.
- ✓ Madame LORIN fait part aux membres du conseil d'un dépôt sauvage à proximité du château d'eau. Il lui est répondu qu'il a été retiré par les agents communaux en fin de journée.
- ✓ Monsieur LEROY a mis en place sur le site internet de la commune un formulaire permettant aux administrés de faire remonter les dégradations constatées sur le réseau fibre optique.
- ✓ Madame MOUTON déclare que les installations fibres sont réalisées correctement, il s'agit de la négligence des installateurs qui laissent les boîtiers ouverts après intervention sur le réseau. Elle fait part aux membres du Conseil qu'un boîtier électrique est ouvert aux Eparmailles et évoque la dangerosité. Cela a été signalé à plusieurs reprises dans le passé à Enedis. Nous allons réitérer la réclamation.
- ✓ Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le remplacement de Monsieur ALBIN sera assuré pendant son arrêt maladie.
Afin de préserver la faune et la flore, il est envisagé de raisonner la tonte sur l'espace public de la commune, principalement au bord du ru. Une signalisation sera mise en place afin de renseigner les administrés.

La séance est levée à 21 h 00

Vu par NOUS, Bernard LANGLET, Maire de la Commune de Saint Brice, pour être affiché le 02 avril 2021, à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1984.

Le secrétaire de séance,
Robert FONTENELLE

Le Maire,
Bernard LANGLET